



Commune de Carouge

Dans sa séance du 17 janvier 2013, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 165'500.- destiné à relier les bâtiments communaux en fibre optique (2^{ème} étape) De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif. D'amortir le montant de CHF 165'500.- au moyen de 10 annuités, dès 2013 sous rubrique n° 08.331

(DA58-2012) Décision prise par 15 oui, 8 non et 3 abstentions

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 791'000.- destiné à l'étude pour la réalisation d'un bâtiment communal comprenant les locaux parascolaires et le restaurant scolaire de l'école des Pervenches, des nouveaux locaux de musique et de sociétés ainsi que les locaux d'archives municipales et d'archives de la vie privée. De clôturer le solde du crédit disponible et non dépensé de CHF 385'000.- de la délibération 123A-2010. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement du coût de réalisation des travaux. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en 4 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

(DA49-2012) Décision prise par 19 oui, 5 non et 2 abstentions

Adopte la résolution OBJECTIFS "CITÉ DE L'ÉNERGIE" : LA VILLE DE CAROUGE SUR LA VOIE DE LA "SOCIÉTÉ À 2000 WATTS"

(RA3-2012) Décision prise par 13 oui, 8 non et 5 abstentions

Le délai pour demander un référendum expire le 25 février 2013.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie tous les après-midi de 14h00 à 15h00, moyennant rendez-vous pris préalablement.

Le Président :
Patrick MONNEY